LE P ING SYNDICAL Septembre 2023

Grève vs services essentiels

Est-ce que la grève aura un impact ?

Après plusieurs décisions arbitrales, nous sommes persuadés qu'une éventuelle grève dans le cadre de la présente négociation aura un impact beaucoup plus grand que dans les grèves antérieures. Voici un bref résumé des nouveaux paramètres.

Tout d'abord, il faut savoir qu'il y a eu deux décisions légales venant appuyer notre droit à la grève. La première est l'arrêt Saskatchewan, qui rend le droit de grève un droit reconnu par la constitution canadienne. La deuxième est la décision du juge Flageole du tribunal administratif du travail qui a estimé que l'ancien régime de pourcentages allait « au-delà de ce qui est raisonnablement nécessaire pour assurer la prestation sans interruption des services essentiels pendant une grève ». De ces deux décisions ont découlé de grands changements dans notre façon d'appliquer les services essentiels.

Voir la suite à la page 3

Grève générale Illimitée

… après des coups de semonce !

Le mandat de grève sur lequel vous aurez à voter en assemblée générale, prévoira des séquences de grève en guise de semonce avant le déclanchement d'une grève générale illimitée (GGI). Les séquences de grève seront déterminées selon l'avancement des négos. On vous donnera plus de détails d'ici l'assemblée et, lors de celle-ci, vous aurez toutes les informations vous permettant de prendre une décision éclairée. La tournée d'assemblée devrait commencer le 20 septembre prochain, restez à l'affût !

Automne très chaud

Intensification des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la GRÈVE !

Le 6 septembre dernier, il y a eu une importante instance des syndicats des différentes fédérations de la CSN, toutes représentant des salariés.es du secteur public (FEESP, FNEQ, FSSS, FP). Lors de cette instance, après une présentation de l'état de la situation par le comité de négociation, il a été question d'augmentation des moyens de pression et de la nécessité d'aller chercher un mandat de grève le plus rapidement possible. Le lendemain, le 7 septembre en instance FSSS-CSN, **les représentants syndicaux locaux ont décidé d'aller consulter leurs membres pour voter sur un mandat de grève pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée (GGI).**

Depuis le début de la Négo, les choses avancent à pas de tortue et rien n'indique que le gouvernement a l'intention d'accélérer le pas prochainement. L'employeur n'a même pas fini d'exposer l'entièreté de ses offres aux tables sectorielles, mais on sait déjà que ses offres sont insuffisantes, et même appauvrissantes ! Il y aura donc une tournée d'assemblée générale pour aller chercher un mandat de grève (voir encadré).

Évidemment, si le mandat de grève est voté par les assemblées locales, ça ne veut pas dire que nous allons débrayer sur le champ. D'ailleurs, la proposition qui sera soumise aux membres parlera d'un mandat de grève à exercer au moment opportun, moment qui sera déterminé stratégiquement selon l'avancement des négos.

NÉGOS 2023 : État des offres et des demandes

Rappelons d'abord que les négos se déroulent sur deux tables : la table centrale et la table sectorielle. À la table centrale, on négocie entre autres, le salaire et la retraite (REGGOP). C'est à cette table que les revendications sont portées par le Front commun qui comprend la CSN, FTQ, CSQ et APTS. À la table sectorielle, ce sont les sujets qui traitent d'organisation du travail et nos demandes à cette tables sont portées par la FSSS-CSN.

Proposition salariale du gouvernement	Inflation prévue par le gouvernement
1er avril 2023 **3 % + forfaitaire (1000$)**	2022 **6,8 %**
1er avril 2024 **1,5 %**	2023 **3,7 %**
1er avril 2025 **1,5 %**	2024 **2,2 %**
1er avril 2026 **1,5 %**	2025 **2 %**
1er avril 2027 **1,5 %**	2026 **2 %**

Table centrale

Depuis le début des négos, les offres du gouvernement n'ont pas bougé d'un iota. Pourtant, on sait que les offres salariales de 9 % sont en dessous de l'inflation prévue par ce même gouvernement (16,7 %), ce qui veut dire qu'on nous offre l'appauvrissement !

Le gouvernement veut aussi s'attaquer à notre régime de retraite (RREGOP), même si le régime est en très bonne situation financière ! Entre autres reculs, le gouvernement voudrait obliger le personnel syndiqué à travailler jusqu'à 57 ans pour avoir une retraite "pleine", même si on a cumulé plus de 35 ans de service. Il voudrait aussi **réduire** les versements du RREGOP pour que les travailleuses et travailleurs prennent leur retraite à un âge plus avancé. Au lieu d'améliorer nos conditions de travail pour nous inciter à rester plus longtemps, le gouvernement veut nous forcer à le faire en coupant dans notre retraite !

Revendication salariale du Front Commun	
1er avril 2023	100 $ par semaine ou IPC + 2 %
1er avril 2024	IPC + 3 %
1er avril 2025	IPC + 4 %

***IPC : indice des prix à la consommation = inflation**

Table sectorielle

Les demandes sectorielles ont été déposées le 27 octobre dernier par la FSSS-CSN. Ces demandes sont le fruit d'une vaste consultation des membres qui a eu lieu au début de l'année 2022 et elles ont été organisées en 5 grandes orientations.

Nos 5 grandes orientations sont :

- Humaniser les soins;
- Valoriser le personnel et rehausser le sentiment d'appartenance;
- Régler les iniquités et les problèmes de justice;
- Prendre soin du personnel salarié;
- Miser sur les services publics et la décentralisation.

L'employeur a déposé des offres assez flous au mois d'avril dernier et 36 séance plus tard (en date de septembre 2023), bien peu de choses ont été clarifiées par la partie patronale.

On peut par contre déjà constater que le gouvernement nous «offre» plusieurs reculs, comme par exemple :

- Rémunération en TS seulement après la semaine normal de travail.

- Augmentation du nombre d'heures de la semaine de travail.

- Carte blanche aux gestionnaires sur les exigences des différents titres d'emplois et des postes.

- Modification des conventions collectives locales et nationales afin d'accroître la mobilité et la flexibilité du personnel.

La FSSS-CSN et d'autres syndicats ont demandé l'intervention d'un médiateur pour tenter de faire débloquer les négos. Son constat est clair, les négos sont dans une impasse. Nous devons donc prendre les moyens pour faire débloquer les négos, incluant la grève !

Venez liker notre page Facebook et visitez notre page Web, vous allez y trouver beaucoup d'information sur nos activités en cette période de négo !

Syndicat CSN du CIUSSS du NÎM

Site web
sttciusssnimcsn.monsyndicat.org
conventions collectives, coordonnées, actualité

Première action en Front commun au CIUSSS du NÎM

Action surprise à HSCM !

Après une première tentative ce printemps à Jean-Talon, annulée pour cause d'orages, nous avons tenu une action de visibilité en Front commun le mardi 5 septembre. Une trentaine de militants.es du CIUSSS du NÎM se sont rendus.es à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal pour une marche silencieuse.

La marche s'est déroulée dans les amples corridors de l'hôpital. Pendant la marche, nous avons distribué un dépliant aux visiteurs expliquant les enjeux de la présente négociation.

Après la marche, nous nous sommes regroupés à l'extérieur de l'hôpital pour quelques minutes d'indignation et de bruit. **Pourquoi ? Parce que les offres du gouvernement sont insultantes et que les négos sont dans une impasse !**

Attendez-vous à une intensification marquée des actions de visibilité cet automne. Partout au Québec, les syndicats se mobilisent pour appuyer nos comités de négociation et pour rappeler à la population l'urgence d'investir dans les conditions de travail du personnel et la nécessité de contrer la privatisation des services.

Le Front commun au CIUSSS du NÎM comprend les syndicats APTS et CSN.

Suite de la première page ...

Premièrement, les services essentiels sont maintenant aussi de la responsabilité des cadres de notre CIUSSS. De façon plus précise, chaque gestionnaire devra offrir deux heures de travail de service essentiel par jour de grève. Ils devront donc nous remplacer dans nos tâches habituelles afin que nous puissions sortir plus longtemps sur les lignes de piquetage. Il est clair que ce changement n'enchante que très peu nos patrons.

Deuxièmement, le temps où le monde faisait 45 minutes de grève est terminé, maintenant votre temps de grève sera en fonction de votre titre d'emploi ainsi que de votre service. Par exemple, une agente administrative dans une clinique pourrait faire la grève pendant plus de la moitié de son quart de travail tandis qu'un préposé aux bénéficiaires qui travaillerait à l'urgence pourrait ne pas faire du piquetage.

Quoique ces changements créent une iniquité quant au temps de grève, **ceux-ci nous donnent un réel rapport de force dans notre négociation et ne laisseront aucun autre choix au gouvernement que d'enfin considérer nos demandes !**

Pour pallier à ces disparités du temps de grève, le syndicat disposera de deux fonds avec lesquels on viendra combler cette disparité : le FDP (fond de défense professionnelle-CSN) et le Fond de grève de notre syndicat. Toutes les informations à ce sujet vous seront transmises lors de l'assemblée de vote sur le mandat de grève et dans les communications que nous vous partagerons d'ici là.

Sujet local important

Nouveau blitz de règlement de griefs

En 2021, le comité griefs et litiges avait procédé par entente au règlement de plusieurs centaines de griefs via 4 blitz de règlement de grief. Au total, c'est plus de 177 000$ qui ont été versés aux membres à titre de remboursement.

Au début 2023, nous avons approché l'employeur pour continuer ce modèle et celui-ci a accepté de procéder à de nouveaux blitz. Depuis juillet dernier, le comité griefs et litiges travaille sur 2 nouvelles séquences de blitz de griefs, concernant autour de 1 000 griefs, dont une séquence portant sur des griefs de manque à gagner dont une offre de règlement est en cours de négociation avec l'employeur. **Lorsqu'une entente de principe surviendra avec l'employeur, il appartiendra à l'assemblée générale de se prononcer en faveur ou non de l'entente**.

D'autres séquences de blitz sont à prévoir d'ici la fin de l'année 2023, dont une séquence de griefs portant sur les mesures disciplinaires (avis écrit, suspension, congédiement, etc.). Le comité grief et litiges vous tiendra au courant des développements via les prochains numéros de notre journal LE POING SYNDICAL.

STT | CIUSSS NIM–CSN

VOTE DE GRÈVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RAPPEL

27 septembre : HRDP (Salle d'enseignement)
29 septembre : Hôpital Fleury (Salle Sault-Récollet)
2 octobre : HSCM (Salle Émilie-Gamelin)
3 octobre : HSCM (Salle Jean-Paul Ferron)
Séances : 8H / 11H / 12H15 / 17H15

4 octobre : (Zoom)
Séances : 11h30 et 20h

Un lunch léger sera fourni.
Le vote se fera en ligne entre le 5 octobre 9 h et le 6 octobre 17 h.

POUR AVOIR DROIT DE VOTE:

VOUS DEVEZ ÊTRE MEMBRE EN RÈGLE DU SYNDICAT ET AVOIR PARTICIPÉ À AU MOINS UNE SÉANCE D'ASSEMBLÉE

L'HEURE EST VENUE DE SE PRONONCER SUR LA GRÈVE